

Département de la SAVOIE

Arrondissement d'ALBERTVILLE

**COMMUNE DE GRIGNON**

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Délibération n° 2026.06.24\_08**

**Le vingt-quatre juin deux mil vingt-six**, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents :** Sabrina ARNAUD- Annette BELLANGER- Thierry BINET- Natacha BLANC- GONNET-Corinne BUSALB- Audrey DUMONT- Pascal DUMONT – Rémi FERRONT -Virginie GARDET- Yohann MARCHESE- Jean Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE-Brigitte PETIT- François RIEU- Olivier RUFFIER- David TORDJMANN.

**Étaient excusés :** Carmelo DI MARTINO-Lina BLANC- Stéphanie MARTIN

Date de convocation : le 17 /06 /2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Excusés : 2

Absents : 1

Pouvoirs : 2

Votants : 18

Rapporteur : François RIEU

**DÉLIBÉRATION 08 : ARLYSÈRE - DEMANDE A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARLYSÈRE DE METTRE EN ŒUVRE UN PLAN D'ACTION RELATIF A LA SÉCURITÉ ET A LA GESTION DE LA FRÉQUENTATION DU LAC COMMUNAUTAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le lac et sa base de loisirs constituent un équipement d'intérêt communautaire géré par la Communauté d'Agglomération Arlysère ;

Considérant la très forte fréquentation observée durant la période estivale, pouvant atteindre plusieurs milliers de visiteurs sur certaines journées ;

Considérant les nombreux signalements reçus en mairie concernant des comportements dangereux ou des incivilités constatés sur le site, notamment sur les pontons et aux abords des zones de baignade ;

Considérant les risques encourus par les usagers du site et la nécessité de prévenir tout accident grave ;

Considérant que les moyens communaux ne permettent pas, à eux seuls, d'assurer une réponse adaptée à la fréquentation d'un équipement à vocation communautaire ;

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal par :

|             |    |
|-------------|----|
| Abstentions |    |
| Contre      |    |
| Pour        | 18 |

- **CONSTATE** la nécessité de renforcer les moyens de prévention, de médiation et de sécurité sur la base de loisirs du lac ;
- **DEMANDE** à la Communauté d'Agglomération Arlysère d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action spécifique pour les périodes de forte fréquentation ;
- **DEMANDE** que soient notamment étudiés :
- Le recrutement ou la mobilisation d'éducateurs, médiateurs ou animateurs de prévention ;
  - Le renforcement de la présence humaine sur le site ;
  - L'amélioration de la coordination avec les forces de sécurité et les services de secours ;
  - La mise en place d'un suivi régulier des incidents et des actions engagées ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère ainsi qu'aux services concernés ;
- **SOUHAITE** que cette question soit inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine réunion des instances communautaires afin que les élus soient informés des mesures envisagées.

A GRIGNON, le 24 juin 2026

Le Maire,  
François RIEU



La secrétaire de séance,  
Valérie MATHE

